

## **Comité *ad hoc* pour étudier les budgets de l'Université de Moncton**

Ce comité a été constitué par le CA le 20 avril 2012 en vue de prêter main-forte à la représentante ou au représentant, observateur de l'ABPPUM au Comité du budget (article 12.14 de la convention collective de l'Unité I).

**Durée du mandat** : non déterminée